



Mairie de Champtercier
115 rue Principale
04660 CHAMPTERCIER

ARRETÉ PORTANT PERMISSION DE VOIRIE: N° AR 04 047 AR_37_2023

DEROGATION TONNAGE CIFREO BONA

Le Maire de CHAMPTERCIER,

VU le Code de la Route,
VU les articles 2212-1, 2212-2, 2213-1 et 2213-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,
VU l'intérêt général,
VU la demande formulée par l'Entreprise CIFFREO BONA, 9 Chemin des Alpilles 04000 DIGNE-LES-BAINS,

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de prendre toutes les dispositions afin d'assurer la circulation des véhicules de plus de 12 tonnes Chemin de l'Hubac de Chadourène, afin de pouvoir décharger les matériaux nécessaires au chantier de Monsieur Cyril Lecomte, résidant au 587, Chemin de l'Hubac de Chadourène.

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

Par dérogation, la circulation du véhicule immatriculé DN 160 CB appartenant à l'Entreprise CIFFREO BONA et dont le PATC est de plus de 12 Tonnes, affectés aux travaux de construction sur le terrain appartenant à Monsieur Cyril Lecomte résidant au 587, Chemin de l'Hubac de Chadourène., sera autorisée sur les voies communales.

ARTICLE 2 :

Cette autorisation est prise en effet à compter du 06/11/2023 et ce jusqu'au 10/11/2023 inclus.

ARTICLE 3 :

L'Entreprise CIFFREO BONA, prend l'engagement de décharger la commune et ses représentants de toutes responsabilités civiles, en ce qui concerne tous les risques éventuels, et, notamment les conséquences des dommages qui pourraient être causés aux personnes ou aux biens, par le fait d'un accident survenu au cours ou à l'occasion du passage de ses véhicules, et s'engage à supporter ces mêmes risques, et déclarer être assurée à cet effet auprès d'une compagnie française agréée par le Ministère du Travail.

ARTICLE 4 :

Le présent arrêté sera affiché sur le panneau d'informations de la commune de Champtercier.

Le Maire de la Commune de Champtercier, le Commandant du groupement de Gendarmerie des Alpes de Haute Provence, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté, notifié au pétitionnaire et publié dans les formes prescrites.

Fait à Champtercier, le 20 octobre 2023

Le Maire
Antoine ARENA

